

La recherche du bien commun - qui est au cœur de la Doctrine sociale de l'Eglise -, fait partie des diverses responsabilités liées à la mission d'un évêque. Il ne porte pas seul cette tâche, mais y œuvre avec beaucoup d'autres. Ainsi, cette distinction dont m'honore la République Française par votre intermédiaire, Monsieur le Préfet, je ne l'accueille pas seulement pour moi-même, mais aussi pour toute l'Eglise catholique, à travers le travail et la collaboration réalisés en vue du bien commun, hier en Haute-Loire et aujourd'hui dans les Yvelines. Cette reconnaissance de l'Etat s'inscrit pour moi dans tout ce que je vis d'heureux et de généreux dans l'engagement des catholiques cherchant à collaborer avec les autres citoyens – hommes et femmes de bonne volonté – pour faire advenir au quotidien une société plus juste, plus belle et plus solidaire.

L'évêque est le pasteur d'un diocèse, sur un territoire qui, en France depuis Napoléon, épouse l'espace d'un département. Ainsi, l'évêque, dans la découverte de son diocèse, acquiert rapidement une connaissance de son département, puis il apprend à travailler avec les acteurs de la vie sociale, économique, culturelle, politique et associative – ainsi que les représentants des autres confessions chrétiennes et des autres religions. Peu à peu se tissent des liens, souvent à partir des réalités paroissiales, entre le diocèse et ces nombreux acteurs de la société civile, des projets très variés au service de tous voient le jour. Cette collaboration et cette entraide se font bien sûr dans le respect des uns et des autres. Comme le souligne le Compendium de la Doctrine sociale de l'Eglise : *« L'autonomie réciproque de l'Église et de la communauté politique ne comporte pas de séparation excluant leur collaboration : toutes deux, bien qu'à un titre divers, sont au service de la vocation personnelle et sociale des mêmes hommes. En effet, l'Église et la communauté politique s'expriment sous des formes d'organisation qui ne sont pas des fins en elles-mêmes, mais au service de l'homme, pour lui permettre d'exercer pleinement ses droits, inhérents à son identité de citoyen et de chrétien, et de remplir correctement les devoirs qui s'y rapportent. »* (§425)

Dans l'exercice de ma charge épiscopale, j'ai découvert avec beaucoup d'intérêt et de joie les nombreuses opportunités ou nécessités d'une collaboration efficace et heureuse entre le diocèse et les différentes réalités de la vie locale. Bien des activités se réalisent très concrètement entre les communautés paroissiales et les municipalités, entre le diocèse et le département ou encore avec la préfecture. Pour ma part, il apparaît important que l'évêque propose, soutienne et parfois interpelle les communautés et les mouvements dans leurs engagements au sein de notre vie en société. L'Eglise est engagée dans les diverses dimensions de la vie humaine et, en particulier, le souci de ceux et celles qui vivent dans des difficultés, la précarité, l'isolement, la maladie et bien d'autres choses qui pèsent sur les personnes.

Ainsi un des domaines importants où l'Eglise catholique est engagée est la charité ou la solidarité. Ce sont des lieux où s'expriment souvent la confiance et l'estime réciproques vécues avec les responsables de la vie civile. De nombreuses fois, j'ai entendu des maires et divers représentants de l'Etat souligner l'importance dans des situations difficiles de l'aide locale des paroisses et, plus largement, l'apport des services diocésains ou des associations comme le Secours Catholique. Par exemple, en Haute-Loire, j'ai perçu combien une antenne du Secours catholique en milieu rural, dans de petites communes, constitue un signe fort de la proximité de l'Eglise et de son souci des personnes qui se sentent parfois bien isolées. De même, dans les Yvelines, à une autre échelle, je perçois combien le vicariat « Charité et Mission » est engagé dans la question du dialogue interreligieux ou dans l'accueil des personnes réfugiées comme nous le préparons actuellement avec la venue si dramatique des Ukrainiens. C'est l'honneur de

l'Eglise d'être ainsi présente, avec d'autres, comme elle le fait depuis sa fondation, aux situations de détresse et de pauvreté que vivent bon nombre de nos contemporains.

*« La solidarité se manifeste concrètement dans le service qui peut prendre des formes très différentes de s'occuper des autres. Servir, c'est en grande partie, prendre soin de la fragilité. Servir signifie prendre soin des membres fragiles de nos familles, de notre société, de notre peuple ». Dans cette tâche, chacun est capable de « laisser de côté, ses aspirations, ses envies, ses désirs de toute puissance, en voyant concrètement les plus fragiles. Le service vise toujours le visage du frère, il touche sa chair, il sent sa proximité et même dans certains cas la "souffre" et cherche la promotion du frère. » (François, Fratelli Tutti, § 115)*

Bien sûr nous pourrions – modestement mais sûrement – citer bien d'autres domaines où l'Eglise catholique est reconnue par tous dans la part qu'elle prend au service de ses contemporains. Je me permets, seulement, de citer la dimension culturelle qui rejoint si souvent la dimension culturelle, comme par exemple, les églises ouvertes à tous comme des lieux de ressourcement spirituel offerts aux croyants comme aux tout-venants. J'ai eu la chance, tout particulièrement en Haute-Loire, - et je poursuivrai, j'espère, dans les Yvelines ! – de travailler régulièrement avec ceux et celles qui préservent les traces vivantes du passé, et en particulier les trésors d'art sacré de la foi chrétienne. Le « beau » rejoint toute personne, et le service de la beauté du patrimoine religieux conduit au dialogue et à la mise en œuvre de projets – comme la création d'un musée de la Bible au Puy – avec tous les partenaires de la société civile et de l'Eglise. L'Eglise catholique offre ainsi de belles opportunités à des créations artistiques et c'est encore à son honneur de participer ainsi à la vie culturelle de notre pays.

Je terminerai par un sujet délicat et douloureux. Peut-être fait-il partie des éléments qui ont conduit la République à me décerner la Légion d'honneur ? Il s'agit, vous le devinez, du travail que j'ai mené pendant bientôt six ans à la Conférence des Evêques de France comme responsable de l'instance chargée de la prévention et de la lutte contre la pédocriminalité. Bien sûr, avec l'aide d'une équipe compétente et courageuse – dont certains membres sont ici aujourd'hui et que je salue avec amitié – nous avons œuvré à accueillir et écouter des personnes victimes, à permettre que la lumière et la vérité se fassent au sein des communautés chrétiennes face aux situations de pédocriminalité, et nous continuons à faire en sorte que l'Eglise devienne cette « maison sûre » que le pape François appelle régulièrement de ses vœux. Trois mois après le rapport de la CIASE qui a dévoilé cette part d'ombre si terrible de la vie de l'Eglise, j'apprends que je reçois cette belle et haute distinction républicaine. Je ne peux m'empêcher de l'accueillir comme une reconnaissance du travail courageux et collectif qui a été fait dans l'Eglise pour lutter et prévenir la pédocriminalité.

La mission d'évêque, successeur des apôtres, est une belle responsabilité ouverte sur le monde et au service de tous. Elle est parfois lourde et douloureuse, mais elle donne beaucoup de joie et de sens à ma vie de baptisé. J'emprunte mes derniers mots au Concile Vatican II : *« Aucune ambition terrestre ne pousse l'Église ; elle ne vise qu'un seul but : continuer, sous l'impulsion de l'Esprit consolateur, l'œuvre même du Christ, venu dans le monde pour rendre témoignage à la vérité, pour sauver, non pour condamner, pour servir, non pour être servi. » (Gaudium et Spes §3).*